

Rencontre interscolaire

Loperec, le 09/11/12



A l'ordre du jour :

- 1. Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes**
- 2. Déclinaison en Baie de la Forêt**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Le cadre :

✿ **Plan fondé sur la mission interministérielle**

✿ **Rapport téléchargeable sur : www.gouvernement.gouv.fr**

✿ **Territoires concernés :**

➤ 12 BV

➤ 7 SAGES

➤ 2 baies pilotes

Saint-Brieuc

Lieue de Grève

⇒ **Localement SAGE « Sud Cornoaille » et BV de la Baie de la Forêt intégrés dans le dispositif à compter de 2011**

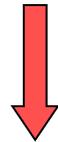
I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

L'organisation :

COMITE DE PILOTAGE REGIONAL

Présidence : Préfet de région

Composition : Préfet de région, Président du CR, Délégués Rgx AELB et ADEME, Présidents Conseils généraux (22, 29)



Consulte

Comités Locaux

- Suivi des plans d'actions
- Territoires : les 8 baies
- Composition à définir

Comité de suivi régional

- Instance dialogue & concertation
- Composition élargie (État, BV/SAGE, Collectivités, monde agricole et associatif)
- Présidence : Préfet de région

Comité Scientifique

- Evaluation, suivi
- Avis (mesures préventives)
- Améliorer les connaissances

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Un plan en 3 volets :

- ✿ Connaissance et prévention des risques (R32 à R36)
- ✿ Ramassage et traitement (R25 à R31)
- ✿ Mesures préventives agricoles et non agricoles (R1 à R24)

Application des actions échelonnée entre 2010 et 2012

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Volet 1 : la connaissance

✿ **Création d'un groupement national de recherche** (Ifremer, Ceva, Cemagref, INRA, CNRS, BRGM)

✿ **Objectifs ⇒ améliorer les connaissances :**

- **Facteurs de croissance et de prolifération des algues vertes**
- **Relation entre les BV et les écosystèmes côtiers**
- **Nouvelles technologies de récolte**
- **Valorisations envisageables de la biomasse algale**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Volet 2 : la prévention des risques

- ✿ **Recommandations de prévention à destination du public et des riverains**
- ✿ **Recommandations spécifiques pour les travailleurs exposés**

⇒ Opérationnel pour l'été 2010

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Volet 3 : le ramassage et le traitement

✿ Ramassage : obligatoire 24h après les échouages

✿ Traitement (2010 / 2011):

- ▶ Une stratégie départementale à définir, au sein d'un schéma régional
- ▶ Pour septembre 2010
- ▶ Sur la base des différentes solutions techniques proposées par les élus locaux
- ▶ Objectifs :
 - des projets pérennes (notion de coût de traitement / débouchés du produit)
 - Un traitement sécurisé des algues

⇒ **Plateforme de compostage
de FOUESNANT**

✿ Traitement (2012) :

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Mesures préventives :

✱ **Dispositions réglementaires** → **Etat**

✱ **Projet territorial** → **porteurs de projet locaux**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Mesures réglementaires non agricoles:

- ✿ **Renforcement du suivi des STEP** (Eaux domestiques et industrielles)
- ✿ **Déclaration annuelle des flux azotés** (organique et minéral)
- ✿ **Résorption des points noirs de l'ANC** (opération de réhabilitation groupée)

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Mesures réglementaires agricoles:

Modification du 4^{ème} Arrêté Directive Nitrates

- ✿ **Déclaration annuelle des quantités d'azote utilisées et échangées** (organique et minéral)
- ✿ **Limitation des apports totaux azotés : 210 uN/ha**
- ✿ **Recul des dates d'épandage** : interdiction d'épandre des fertilisants de type Ib et II (lisiers) avant maïs du **1^{ER} juillet au 31 mars** (15 mars si dérogation pour conditions météorologiques particulières)

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Mesures réglementaires agricoles:

 **Renforcement des contrôles : ICPE**

- ✿ **Contrôle de toutes les ICPE élevage sur 2010/2011**
- ✿ **Renforcement des effectifs**
- ✿ **Création d'une cellule dédiée**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Mesures réglementaires agricoles:

Renforcement des contrôles : mesures de reliquats post récolte

-  **Sur toutes les exploitations (3/4 parcelles)**
-  **Mesures transmises aux services de contrôle : pas de sanction mais orientation des contrôles**
-  **A partir de 2010 dans les 2 baies pilotes puis extension aux autres baies dans les 3 ans.**
-  **Mise en place d'un réseau de parcelles de référence (2010)**
-  **Données pour piloter la fertilisation**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Mesures préventives :

✿ **Dispositions réglementaires** → **Etat**

✿ **Projet territorial** → **porteurs de projet locaux**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Le projet territorial :

- ✿ **Objectif : réduction des flux d'azote (30 à 40 % d'ici 2015)**
- ✿ **Il devra apporter une plus-value par rapport aux programmes existants et fixer des objectifs chiffrés**
- ✿ **3 volets :**
 - ✓ Volet « assainissement »
 - ✓ Volet « agricole et agroalimentaire »
 - ✓ Volet « zones naturelles »
- ✿ **Validation par arrêté préfectoral**
- ✿ **Phase volontaire limitée dans le temps**

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Le projet territorial :

Articulation entre volontaire et réglementaire

3 ans pour la mise en œuvre du projet local et l'évaluation des résultats (**adhésion et flux de nitrates**)

- ✱ Si objectifs atteints ⇒ poursuite du projet
- ✱ Si objectifs non atteints ⇒ arrêté préfectoral instaurant dispositions réglementaires spécifiques

⇒ **Arrêté ZSCE** (zone soumise à contraintes environnementales)

En l'absence de projet territorial l'arrêté prend effet dès 2011

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Le projet territorial :

✿ Un diagnostic :

- Volet hydrologique => définition des zones les plus sensibles et des plus contributrices
- **Bilan azoté du territoire** (toutes origines confondues)
- **Volet économique et social** (analyse amont/aval de la filière et de la structuration du marché agroalimentaire)

✿ Un programme d'actions sur 3 ans :

- 2011-2013 pour les deux baies pilotes
- 2012-2015 pour les autres baies

I. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Le projet territorial :

Pour résumer...

✿ Accélération d'actions existantes

- + véritable approche économique
- + ouverture pour des actions innovantes

✿ Objectifs très ambitieux

⇒ risque réglementaire (2015?) si les résultats ne suivent pas

✿ Réglementaire dès 2011 ou programme volontaire avant

pour accompagner l'agriculture du bassin versant dans un contexte nouveau ?

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Le territoire :



- 3 comcom
- 24 communes
- 594 km²
- 5 cours d'eau principaux
- 561 exploitations
- SAU : 310km² (52%)
- Activités imp de pêche et conchyliculture
- 16 masses d'eau DCE (dont 5 avec report de délai)

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Descriptif du phénomène :

- **Étendue du phénomène :**

- En baie de la Forêt depuis une vingtaine d'années
- Sites de Kerleven –St Laurent, Concarneau et Cap Coz
- Volume moyen ramassé : 9 000 m³ / an
- Coût moyen ramassage : 67000€ / an

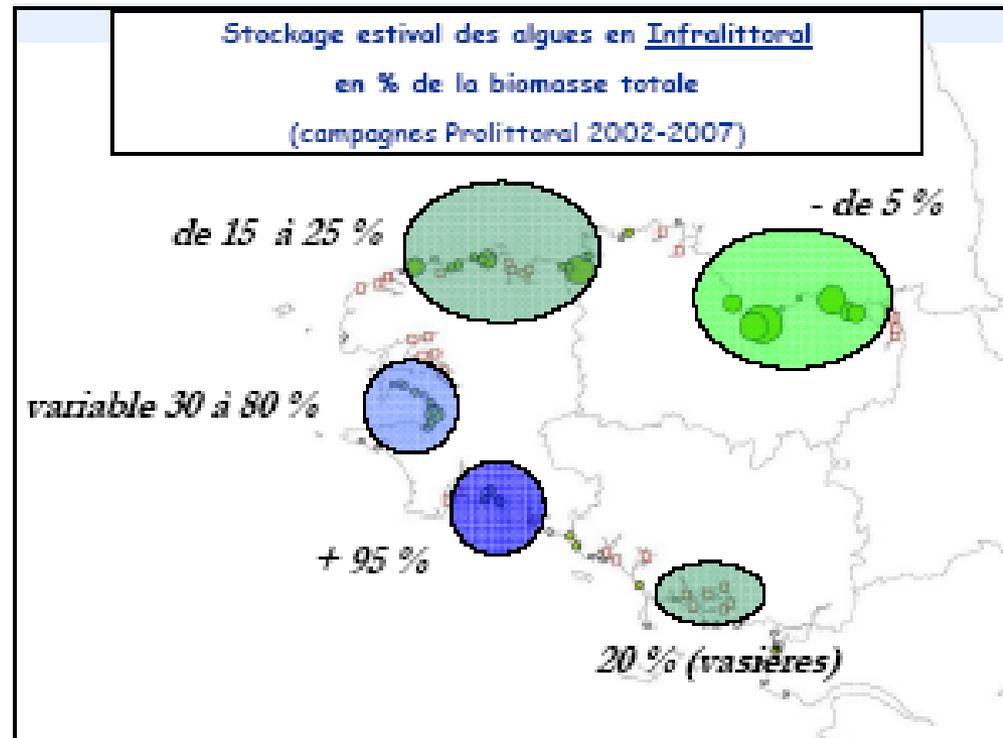
(Fouesnant, La Forêt -Fouesnant et Concarneau)

- **Particularités du site :**

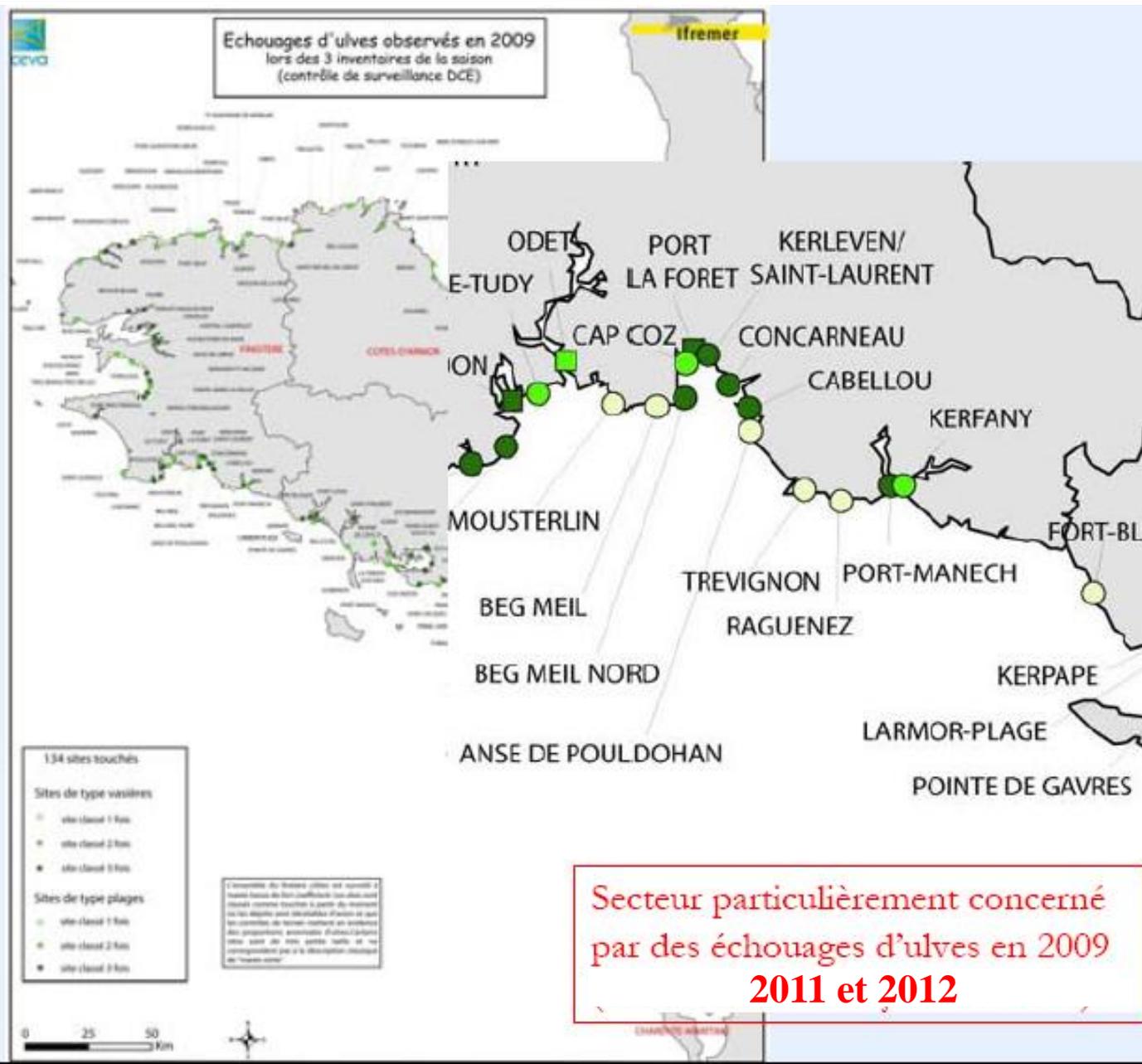
- **Stock infralittoral important : 95%**
(7500 tonnes en août 2009)

- **Echouages irréguliers en fonction des conditions climatiques**

15000m³ en 2009 dont les 2/3 en 1 mois
Soit le **1^{er} site** du Finistère et **2^{ème} site** de Bretagne 2009 et 2012



II. Déclinaison en Baie de la Forêt

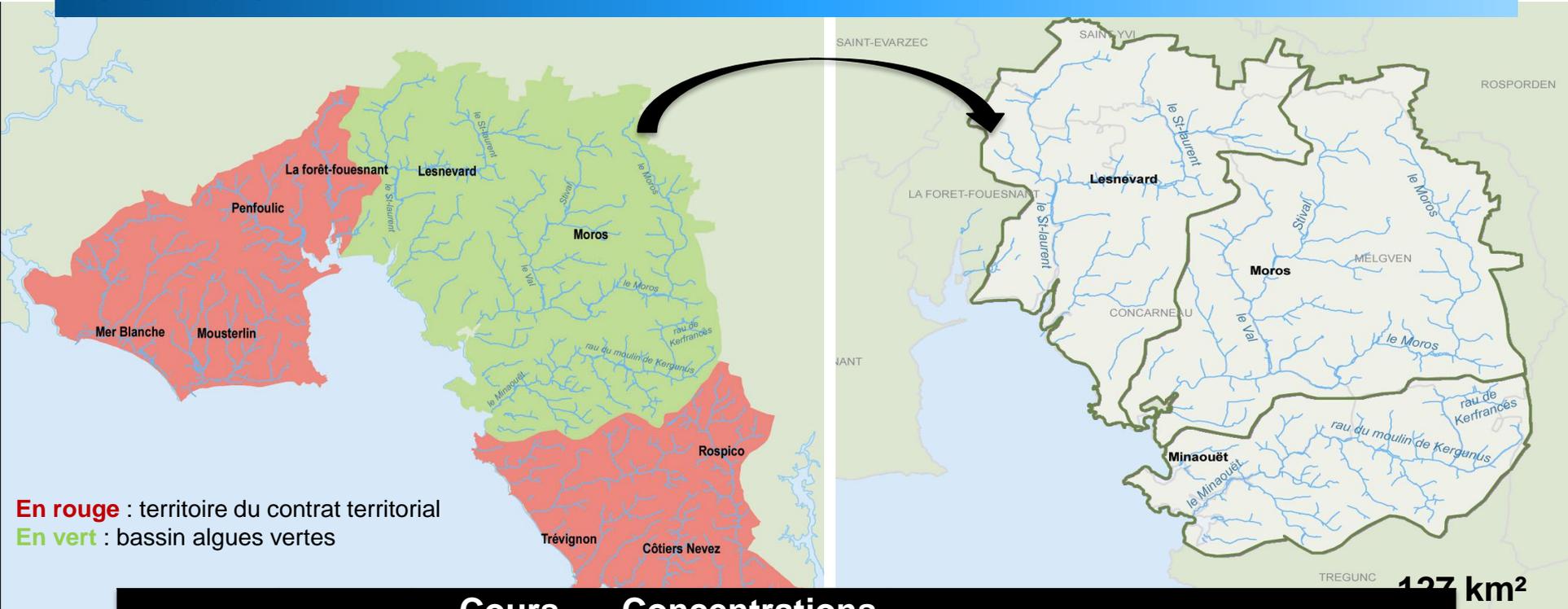


II. Déclinaison en Baie de la Forêt



II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Le territoire :



BVAV	Superficie (ha)	Cours d'eau principaux	Concentrations en NO3 (en mg/l) aux exutoires	Estimation du flux moyen totaux (en t/an)	Flux spécifique moy(en kg/ha/an)
Lesnevard	4 344	Saint Laurent, Saint Jean	45	172	30
Moros	5 454	Moros, Val, Styval,	42	167	
Minaoët	2 880	Minaoët	33.8	50	

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Le territoire :

Données agricoles :

139 exploitations

SAU : 6999ha (55.2%)

Diversité des productions avec une prédominance des systèmes bovins

Particularité : légumes industrie (10%

SAU)

BGN : 5 à 10kg/ha/sau

BGP : \approx 30kg/ha/sau

Constat :

➤ le bilan de la balance globale azotée ne correspond pas aux concentrations en azote retrouvées dans les cours d'eau

➤ Pas de problème de pression globale mais davantage un problème de répartition de l'azote

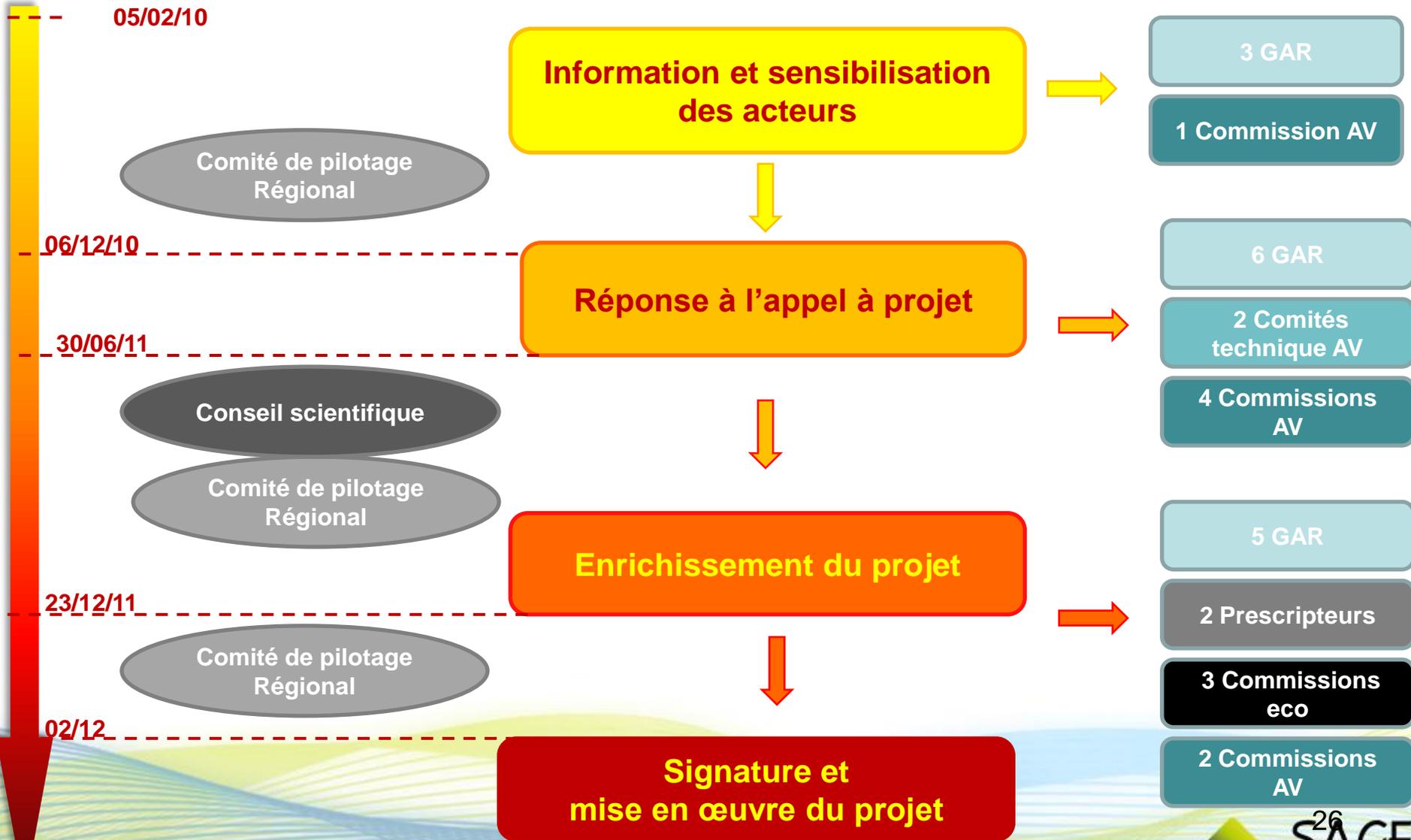
⇒ **Orientation : faire de l'agronomie de précision**

Bilan des pressions globales

	Azote				Phosphore			
	Pression ou flux (t/an)	Part du flux total	Flux spécifiques (kgN/an)		Flux (t/an)	Part du flux total	Flux spécifiques (kgP/an)	
			/ha SAU (6 999 ha)	/ha BVAV (12 700 ha)			/ha SAU (6 999 ha)	/ha BVAV (12 700 ha)
Assainissement	24	13%	3,4	1,9	4	2%	0,6	0,3
Agriculture	156	87%	22	12	230	98%	33	18
Total	180	100%	-	-	234	100%	-	-

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Rappel de la démarche :



II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Les objectifs du territoire :



II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Les objectifs du territoire :

Objectif général
Réduction du flux d'azote
de 91t pour 2015

Zones tampons naturelles

Optimisation des ZH stratégiques (100%)

Restauration au cas par cas des ZH dégradées (70ha)

Gestion adaptée des ZH ordinaires (40%°)

Remise en herbe de 100% des ZH cultivées

Validation des inventaires ZH par l'ensemble des communes pour fin 2012

Assainissement

ANC : réhabilitation de 100% des points noirs pour 2015

Assainissement collectif : 100% des travaux d'optimisation des STEP en 2013

Assainissement collectif : 100% des points noirs identifiés pour 2013 dont 50% réhabilités pour 2015

Rejets industriels : 100% des points noirs réhabilités pour 2015

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Le programme d'actions :

Volet	N°	Intitulé de la fiche	Gain en N (en t)
Agricole et agroalimentaire	1	Accompagnement individuel de l'agriculteur	165
	2	Accompagnement collectif agricole	
	3	Optimisation de la fertilisation	
	4	Gestion des rotations et des assolements	
	5	Gestion prairiale	
	6	Cultures légumières	
	7	Evolution de système : augmentation de la part d'herbe	
	8	Evolution de système : agriculture biologique	
	9	Foncier	
	10	Investissements	
	11	Economie	
Zones tampons naturelles	12	Diffusion de la connaissance et compléments de diagnostic	2.5 à 11.8
	13	Préservation et gestion des zones humides	
	14	Reconquête des zones humides	
	15	Bocage	
Assainissement	16	Assainissement collectif	1.7
	17	Assainissement non collectif	
	18	Rejets industriels	
Transversal	19	Animation générale	0
	20	Renforcement du suivi de la qualité de l'eau	
	21	Evaluation de la pression azotée	
	22	Améliorer les connaissances sur les marées vertes	
	23	Caractérisation du fonctionnement hydrogéologique des BV de la Baie	
	24	Sensibilisation et communication	

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

La formalisation du projet :

Charte de territoire

(Etat, financeurs, porteur de projet, chambre d'agriculture, maître d'ouvrage)



Convention cadre pour l'accompagnement individuel des agriculteurs

(Etat, porteur de projet, Chambre d'Agriculture, organismes de conseil)



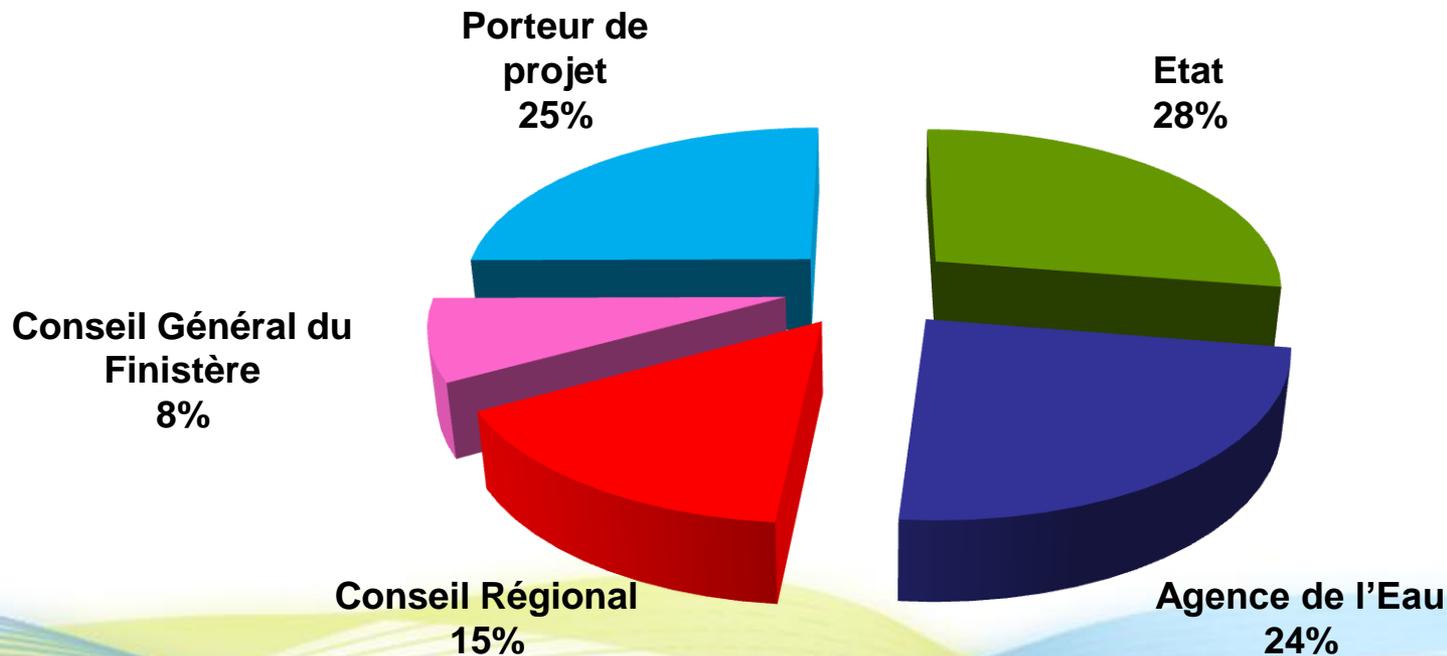
Charte d'engagement individuel de l'agriculteur

(Porteur de projet, agriculteur)

II. Déclinaison en Baie de la Forêt

Le plan de financement prévisionnel :

Coût total du projet : 13.6 M€
Coût réel PAV : 8.7M€



Questions ?